



DELIB 24-2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES**

Séance du 18 juin 2025 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 14

Date de la convocation : 12/06/2025

En exercice : 19

Date d'affichage : 13/06/2025

Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille vingt et cinq et les dix-huit juin à 19h03, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC, et Maud FLAMANT

Et Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, M. Claudian BRUN, M. Paul SALVAN et François MONTAGNE

Excusés : Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Joseph BRAMARDI pouvoir à M. pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWICHT, M. Paul SALVAN pouvoir à Mme Arlette GLORIA

Absents : Mme Marie-Pascale PRADES, Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES

Secrétaire de séance : M. Frédéric MAIXANDEAU

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article [L 2121-21](#) du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Je rappelle que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

Objet de la délibération : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'avec les convocations il a été transmis 4 demandes de subventions de la part de 5 associations extérieures à la commune :

- l'association « A chacun son matos »
- l'association « ADAR »
- l'association « société saint Vincent de Paul »
- l'association les « restos du cœur »
- ASVHMAVI NEPAL

Il rappelle au conseil que l'année dernière la subvention de 200.00€ avait été attribuée à l'ADAR.

Il annonce que les dossiers réceptionnés sont les suivant.

- l'association « A chacun son matos »



Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le 19/06/2025

ID : 081-218103257-20250618-DELIB_26_2025-DE



- l'association « ADAR »
- l'association « société saint Vincent de Paul »
- l'association les « restos du cœur »
- ASVHMAVI NEPAL

M. le maire annonce que le choix des conseillers réunis en réunion hebdomadaire s'est porté vers l'association ASVHMAVI NEPAL, il propose au conseil d'octroyer cette année la subvention de 200.00€ à l'association ASVHMAVI NEPAL

Pour : 12

Contre : 4

Abstention : 1

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance

Frédéric MAIXANDEAU

